

## **IT'S TIME TO LISTEN**

NATIONAL VICTIMS OF CRIME  
AWARENESS WEEK

APRIL 22 TO 28, 2007

### **INTRODUCTION TO FACT SHEETS**

Numbers offer a clear way to tell the story of victims of crime in Canada: facts and figures can reveal information on how victims are being heard and help represent those voices that sometimes go unheard.

The statistical information in this section can be presented to enhance education and awareness efforts during National Victims of Crime Awareness Week and year-round. Statistics can be used in many ways: to inform communities, to identify needs, and to support a position. They can be an effective means of communicating information concisely and in a way that will get people listening, leading to a better understanding of the realities of crime and victimization in Canada.

The statistical overviews that follow have been collected from a variety of sources, and convey details and data on victim impact statements and the impact and consequences of crime and victimization, as well as general statistics on police-reported victimization in Canada. Also included is data on particular groups in society affected by crime.

You may wish to use these fact sheets to:

- support your speeches, media announcements, letters to the editor and calls for action to your local officials.

Used as stand-alone summaries (easily replicated or faxed), or selected for specific data for inclusion in community presentations, letters to the editor, public service announcements, or media releases, these statistical overviews provide current, accurate information.

For additional information on facts and figures please see the following web sites:

**Canadian Centre for Justice Statistics**

<http://www.statcan.ca>

**Department of Justice Canada**

<http://www.justice.gc.ca/>

**National Clearinghouse on Family Violence**

<http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/>

**Public Safety Canada**

<http://www.safecanada.ca/>

It may also be possible to access statistical information on crime and victimization in your own community or region through your local police service, library, newspaper or victim-serving organizations.



## POLICE-REPORTED CRIME IN CANADA, 2005

- The crime rate decreased 5% in 2005, primarily fuelled by non-violent crimes. Property crimes decreased by 6%, while other Criminal Code offences dropped by 5%. The rate of violent crime remained stable, despite higher counts of homicides and attempted murders.
- There were about 304,000 violent incidents in 2005, resulting in a rate that was similar to the 2004 rate (302,000).
- The stability in 2005 can be explained by an increase in the most serious lower volume crimes such as homicide and attempted murders, and a corresponding decrease (-2%) in the most frequent violent offences, common assault (which accounted for nearly two-thirds of all violent crimes in 2004).
- Following a 13% increase in 2004, the homicide rate increased by a further 4% in 2005. Police reported 658 homicides in 2005, 34 more than in 2004. The rate of 2.0 homicides per 100,000 population was the highest since 1996, although still 25% lower than 20 years ago.
- There were about 29,000 robberies in 2005. The robbery rate was 3% higher than in 2004; however, it was about 15% lower than a decade ago.
- Police reported more than 23,000 sexual assaults in 2005. The sexual assault rate remained unchanged in 2005, translating to 74 incidents per 100,000 citizens, 25% lower than a decade ago.
- In 2005, police reported about 1.2 million property crimes in 2005, with theft of \$5,000 and less accounting for more than half of all property crimes. The property crime rate decreased for the second consecutive year, dropping 6%.
- In 2005, there were about 259,000 break-ins, a 7% decrease from the previous year.
- There were over 160,000 motor vehicle thefts reported to police in 2005, a 7% drop from the year before.
- In 2005, there were approximately 119,000 Criminal Code traffic incidents, a slight decrease over 2004 (-2%). The most common traffic offence was impaired driving (64%), followed by failure to stop and/or remain (23%), and dangerous driving and driving while prohibited (13%).
- In 2005, police reported about 76,000 incidents of impaired driving, or 234 per 100,000 population, a 7% drop from the year before. With the exception of a slight increase in 2001, the rate has been decreasing since peaking in 1981. This downward trend may be explained by changing attitudes, introduction of legislation, and shifts in enforcement practices.
- Of the 76,000 impaired driving incidents recorded in 2005, over nine in ten were classified by police as operating a vehicle (motor vehicle, boat or aircraft) while impaired or with a Blood Alcohol Content (BAC) over 80 mg. These incidents include instances of police issuing road-side suspensions, rather than laying a formal charge, to drivers found to have a blood-alcohol reading slightly above the legal limit. The remaining offences were processed as failure to provide a breath or blood sample (4%) and impaired operation of a motor vehicle causing bodily harm or death (1%).
- In 2005, police reported more than 92,000 incidents under the Controlled Drugs and Substances Act. The rate of drug offences decreased for the second time in the last three years falling 6% in 2005. Cannabis offences represented nearly two-thirds (65%) of all drug-related incidents.
- According to a subset of 122 police departments representing 71% of the population of Canada in 2005, approximately 24% of all victims of violent crimes were victims of family violence. Among all family violence victims, 59% were victims of violence at the hands of their spouse.
- In 2005, females accounted for 84% of all victims of spousal violence reported to the subset of police departments. Young females aged 25 to 34 continue to experience the highest rates of spousal violence (571 incidents per 100,000 population aged 15 and over).
- The most commonly reported spousal violence offence for both female and male victims was common assault (60% and 58% respectively).
- About 78% of spousal violence incidents resulted in a charge being laid by police. Incidents involving female victims (80%) were more likely to result in a charge being laid than those involving male victims (69%).

### Sources:

Gannon, M. "Crime Statistics in Canada, 2005" *Juristat*. Catalogue no. 85-002-XIE, Vol. 26, no. 4. Canadian Centre for Justice Statistics. Ottawa: Statistics Canada.

Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Incident-based Uniform Crime Reporting (UCR2) Survey, 2005.

### RISK FACTORS ASSOCIATED WITH VIOLENT CRIME

Research has shown that certain factors contribute to a person's risk of being the target of violent crimes such as assault, sexual assault and robbery. The following factors have been identified through data from the 2004 General Social Survey. The analysis looks at each factor individually, however, there are likely interrelationships between factors.

- Although men and women experienced similar overall rates of violent victimization in 2004, men's rates of physical assault (91 per 1,000) and robbery (13 per 1,000) were 1.5 times higher than those of women. In contrast, the rate of sexual assault for women was five-times higher than the rate for men (35 incidents per 1,000 women compared to seven incidents per 1,000 men).
- Young people between the ages of 15 and 24 years are particularly vulnerable to violent crimes such as sexual assault, robbery and physical assault. In 2004, the violent victimization rate was 226 incidents for every 1,000 people in this age group. This rate was substantially higher than the rates recorded for all other age groups.
- Those who are single are at an elevated risk of being victims of violence (203 victimizations per 1,000 population). Rates of violent victimization are somewhat lower than for those in common-law relationships (131 per 1,000 population) and lowest among married persons (52 per 1,000 population).
- Those living in urban areas had higher rates of violent victimization than residents of rural areas (112 victimizations compared to 84 per 1,000 population).
- Those with household incomes of less than \$15,000 reported higher rates (156 victimizations per 1,000 population) than those with household incomes of \$60,000 or over (106 per 1,000 population).
- Aboriginal people were three times more likely to be victims of violent crime than non-Aboriginals (319 per 1,000 population vs. 101 per 1,000 population).
- Gays and lesbians were 2.5 times more likely to be victims of violent victimization than were heterosexuals (242 per 1,000 population vs. 99 per 1,000 population).
- Participating in evening activities, such as going to bars and visiting friends, is linked to other characteristics such as a person's income, marital status, and age. In 2004, those who reported participating in 30 or more evening activities in a given month also reported the highest rates of violent victimization (174 per 1,000 population). This rate was four times higher than those who partook in fewer than 10 evening activities in a one-month period (44 incidents per 1,000).

Source:

Gannon, M. and K. Mihorean, 2005. "Criminal Victimization in Canada, 2005" *Juristat*. Catalogue no. 85-002-XPE, Vol. 25, no. 7. Canadian Centre for Justice Statistics. Ottawa: Statistics Canada.

## THE IMPACTS AND CONSEQUENCES OF CRIMINAL VICTIMIZATION

The impact and consequences of criminal victimization can involve physical injury, financial loss, and property damage, as well as psychological and emotional after-effects.

- According to the 2004 General Social Survey (GSS), there were over two million violent incidents in Canada against persons 15 years of age and older, one-quarter of which resulted in an injury. Equal proportions of physical assault (31%) and robbery incidents (30%) resulted in an injury while incidents of sexual assault were less likely to involve a physical injury (7%).
- Among violent incidents involving injuries, 24% were serious enough to require the victim to seek medical attention while 20% of incidents resulted in the victim requiring bed rest. In addition, many of these injurious incidents resulted in victims being unable to carry out their day-to-day activities (39%).
- Violent victimization can also result in sleeping problems. The GSS showed that victims of violence (32%) were almost twice as likely to report sleeping problems during the month prior to the survey than persons who had not been a victim of a crime (17%). In addition, a larger proportion of female victims (37%) of violent victimization reported experiencing sleeping problems relative to their male counterparts (28%).
- Not all violent incidents result in physical injury, but many may leave emotional scars. Among those emotions that the violent incident did evoke, being angry (32%), being upset, confused or frustrated (20%), and feeling fearful (18%) were the most prevalent. For about one in ten incidents, victims said their experience made them more cautious or aware (9%).
- Another potential consequence of victimization is a decrease in one's feelings of personal safety. According to the GSS, 37% of victims of a violent incident reported feeling very safe walking alone after dark, compared to 46% of those who had not been victimized.
- According to the GSS, just under one-third of victims of violence (30%) installed new locks or security bars while this was the case for 10% of non-victims.
- More than eight out of 10 household or property-related incidents resulted in financial losses. The majority of incidents resulted in losses of under \$500 (60%) while in 15% of household and property-related incidents losses of more than \$1,000 were reported.
- In addition to direct losses, property and household incidents are also costly when considering the time lost to replace damaged and/or stolen goods, or to wait for service or insurance agents. More than six out of 10 property and household-related incidents resulted in disruptions of the victim's day-to-day activities that exceeded six hours. A larger percentage of these non-violent incidents resulted in victims losing one day (38%) of normal activities, followed by 18% of incidents resulting in two days of disruption and a further 12% of incidents resulting in three days of disruption.
- Based on data collected through Statistics Canada surveys, it is estimated that the total financial expenditures for administering policing, courts, legal aid, prosecutions and adult corrections totaled over \$12 billion in 2002/2003. This total translates into \$399 per Canadian. The majority of the funding was spent on policing (61%), followed by adult corrections (22%), courts (9%), legal aid (5%) and criminal prosecutions (3%).
- According to a 2004 Canadian study, researchers estimated that the cost of pain and suffering experienced by victims of crime was close to \$36 billion. Researchers used police and self-reported data to determine the emotional and physical impacts of victimization. (Leung, 2004)

### Emotional impacts of domestic violence

- The emotions that were most often reported by victims of spousal violence were being upset, confused or frustrated because of the violence (37% of women and 28% of men), or angry (37% of women and 25% of men). Women were also much more likely than men to say that they were fearful in general because of the violence (30% versus 5%), hurt or disappointed (25% versus 12%), or depressed or suffer from anxiety attacks (21% versus 9%). Women were also more likely to experience being more cautious/aware, having sleeping problems, being ashamed or feeling guilty, being afraid for their children, being more self-reliant and having problems relating to members of the opposite sex.

### Sources:

Statistics Canada, General Social Survey, 2004.

Kong, R. et al. 2005 Criminal Justice Indicators. Catalogue no. 85227-XIE. Canadian Centre for Justice Statistics. Ottawa: Statistics Canada.

Leung, Ambrose. 2004. The costs of Pain and Suffering from Crime in Canada. Research and Statistics Division Methodological Series, Department of Justice, Canada.

### SENIORS AS VICTIMS OF CRIME IN CANADA

- Based on information provided by respondents to the 2004 General Social Survey (GSS) on victimization, one in every 10 seniors aged 65 years and over, experienced at least one victimization in the 12 months preceding the survey. This figure was unchanged from what was found in 1999, and was three times lower than the level of 31% for Canadians under the age of 65.
- Seniors are much less likely than younger age groups to experience a violent crime such as an assault, sexual assault or robbery. In 2004, there were approximately 12 violent incidents for every 1,000 seniors, a rate that was almost four times lower than that recorded for those aged 55 to 64 (45 per 1,000), and almost twenty times lower than the youngest group aged 15 to 24 (226 per 1,000). These findings are consistent with results from the 1999 GSS.
- Among the different types of police-reported violent crimes in 2004, common assault was the most prevalent offence committed against senior victims and non-senior victims, however, the senior rate was nine-times lower (51 incidents compared to 476 per 100,000). Similarly, rates for major assault were nine-times lower (17 compared to 153) and rates for robbery were 3.5 times lower for seniors compared to non-seniors (28 compared to 97 per 100,000).
- Senior males are more likely to be victims of violent crime than senior females. In 2004, overall rates of police-reported violent crime were 1.5 times higher among senior men than senior women (188 versus 121 per 100,000). Sexual assault was the only violent offence for which senior females had higher rates than males (5 versus less than 1 per 100,000).
- Seniors are more likely than their younger counterparts to report their victimizations to the police. For example, according to the GSS, about half (51%) of all violent incidents committed against seniors in 2004 were reported to the police, compared to 24% of violent incidents against the youngest age group (15 to 24).
- Although seniors may be perceived as being more frail and vulnerable than their younger counterparts, senior victims of violent crime are no more likely to sustain injuries. According to self-reported victimization data, over two-thirds (68%) of violent incidents involving seniors did not result in any physical injuries, a figure which was comparable to the proportion of incidents involving victims under 65 years of age.
- Seniors are less likely than their younger counterparts to experience violence at the hands of a spouse. Less than 1% of all seniors with a current or previous spouse reported experiencing any type of violence by a partner in the 12 months preceding the 2004 GSS, compared to 2% of those under the age of 65.
- Approximately 8% of seniors with a current or previous spouse reported having experienced emotional or financial abuse in the five years preceding the 2004 GSS, compared to 13% of those in the second oldest age group (55 to 64 years) and 31% of those in the youngest age group (15 to 24 years).
- According to the 2004 GSS, seniors' feelings of personal safety have improved over the last five years, with 92% of older persons reporting feeling satisfied with their overall level of safety from crime, compared to 89% reported in 1999. This increase has narrowed the gap between seniors and younger Canadians, resulting in fairly consistent levels of safety between seniors and non-seniors (92% compared with 94%).
- Levels of fear varied only slightly between seniors and non-seniors when engaging in certain evening activities. For example, 17% of seniors expressed concern about being home alone in the evening compared to 20% of non-seniors, and 21% of seniors felt somewhat or very worried walking alone in their neighbourhoods after dark compared to 15% of non-seniors.
- While there are no national statistics on the extent of telephone fraud experienced by Canadians, it has been recognized that unlike other types of crimes, seniors are particularly vulnerable to telemarketing fraud. According to PhoneBusters, Canada's anti-fraud call centre, between 1996 and 2003, 84% of the total dollar loss through telemarketing prize and lottery occurrences was accounted for by victims over 60 years of age.
- Some of the reasons cited for the increased risk of telemarketing fraud among seniors include: many seniors have substantial savings or assets, seniors are assumed by fraudulent telemarketers to be more trusting and polite towards strangers, and elderly persons are often home alone with little or no contact with family members.

#### Sources:

Statistics Canada, General Social Survey, 2004.

Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Incident-based Uniform Crime Reporting Survey, 2004.

## VISIBLE MINORITIES<sup>1,2</sup> AS VICTIMS OF CRIME IN CANADA

- According to results from the 2004 General Social Survey (GSS) on victimization, 29% of visible minorities experienced at least one incident of victimization in the 12 months preceding the survey. This figure was similar to that for non-visible minorities (28%) and was unchanged from what was found in 1999, the last time the survey was conducted.
- Visible minorities were equally as likely as non-visible minorities to experience a violent crime such as an assault, a sexual assault or a robbery (98 incidents per 1,000 versus 107 per 1,000 population).
- There were no statistically significant differences between male visible minorities and male non-visible minorities in rates of overall violent victimization or in rates of individual violent offence types. Overall rates of violent victimization for female visible minorities and non-visible minorities were similar, however, rates of physical assault for female visible minorities were much lower than rates for female non-visible minorities (36 compared with 61 per 1,000 population).
- In 2004, the most frequently occurring type of violent victimization for visible minorities was physical assault (60 incidents per 1,000 population), followed by sexual assault (26 per 1,000). This is consistent with rates for non-visible minorities.
- When looking at the different age groups, regardless of visible minority status, the youngest age groups experienced the highest rates of violent victimization. The rates for visible minority age groups are as follows:
  - 210 (incidents per 1,000 population) for those aged 15 to 24
  - 101 for those aged 25 to 34
  - 59 for those aged 35 to 44
  - 34 for those aged 45 and over
- A similar trend was observed for victims not belonging to a visible minority. For example, those aged 15 to 24 had a violent victimization rate that was five-times higher than those aged 45 and over (223 per 1,000 versus 42 per 1,000).
- One third (33%) of all violent incidents involving visible minorities came to the attention of the police. This proportion was identical to incidents involving non-visible minorities.
- Violent incidents committed against visible minorities were less likely to result in injuries than those involving non-visible minorities. About 16% of incidents committed against visible minorities resulted in injuries compared to 26% of incidents involving non-visible minorities.
- Visible minorities were more likely than non-visible minorities to believe that the incident committed against them was a hate crime<sup>3</sup> (7% versus 2%). Visible minority victims were also more likely than non-visible minorities to report the hate-motivated incident was because of the person's hatred of their race or ethnicity (7% versus 2%)<sup>4</sup>.
- Despite having similar overall rates of violent victimization, visible minorities were less likely to be satisfied with their safety than their counterparts. For example, 39% of visible minorities stated they were very satisfied with their personal safety from crime, compared to 45% of non-visible minorities.
- Visible minorities were also more likely than non-visible minorities to believe that crime was higher in their neighbourhood compared to other areas in Canada (12% compared to 8%).
- Visible minorities were less likely than non-visible minorities to have experienced spousal violence in the previous five years (4% versus 7% respectively).

Source:

Statistics Canada, General Social Survey, 2004.

<sup>1</sup> Respondents to the General Social Survey were asked to self-identify their cultural or racial background. Whether or not respondents belong to a visible minority group was determined using the criteria outlined in the *Employment Equity Act*. The *Act* defines visible minorities as 'persons, other than Aboriginal peoples, who are non-Caucasian in race or non-white in colour'. The visible minority population includes the following groups: Chinese, South Asian, Black, Arab/West Asian, Filipino, Southeast Asian, Latin American, Japanese, Korean and Pacific Islander.

<sup>2</sup> It is recognized that visible minorities are characterized by diversity in their culture, language, legal status and the various geographic settings in which they live. However, due to sample size restrictions, analysis in this fact sheet is limited to considering visible minorities as one group.

<sup>3</sup> The GSS asked respondents if they thought their victimization incident was also a hate crime. This includes incidents that were committed based on the hatred of a person's sex, ethnicity, race, religion, sexual orientation, age, disability, culture or language.

<sup>4</sup> Estimates for the other individual reasons were too unreliable to be published.

### CHILDREN AND YOUTH AS VICTIMS OF VIOLENT CRIME<sup>1,2</sup>

- According to a subset of 119 police services representing 53% of the national volume of crime in 2004, overall, children and youth under 18 years of age are more at risk of physical and sexual assault than adults. For every 100,000 children and youth who resided in the areas policed by the police services reporting to the Uniform Crime Reporting (UCR2) survey in 2004, 775 were either physically or sexually assaulted. This compares to a rate of 631 among adults.
- Rates for children and youth were higher than adults for both physical and sexual assault, however the disparity in rates was much greater for sexual assaults (200 per 100,000 children and youth versus 34 per 100,000 adults).
- In 2004, among children under 18 years of age, girls were at greatest risk of sexual assault whereas the rate for physical assault was higher for boys. Girls were over four times more likely to be sexually assaulted than boys (327 versus 79 per 100,000 population). The rate of physical assault among boys was 50% higher than the rate for girls (696 versus 447 per 100,000).
- According to the subset of 119 police services, children's risk of physical and sexual assault increases with age. In 2004, for every 100,000 toddlers under the age of three, police reported 126 victims of physical and sexual assault. Rates grew to 419 per 100,000 children aged 3 to 11 years, and then to 1,504 per 100,000 youth aged 12 to 17 years. This trend is not surprising given that children are increasingly exposed to others and acquire more independence as they grow up, increasing their risk of victimization.
- Overall, police-reported data suggest that children are most likely to be physically or sexually assaulted by someone they know and least likely to be victimized by a stranger. For every 100,000 children and youth in 2004, 376 had been assaulted by someone known to them other than a family member, 196 by a family member and 120 by a stranger.
- Data from the UCR2 survey also show that girls are at greater risk of family violence than boys. In 2004, for every 100,000 girls residing in the areas policed by the 119 police services reporting to the UCR2 survey, 242 were physically or sexually assaulted by a family member, compared to a rate of 152 for boys. This difference was driven by the fact that girls were sexually assaulted by a family member at a rate that was almost four times the rate among boys (110 versus 29 per 100,000).
- Another form of victimization experienced by children and youth is witnessing violence. According to the 2004 General Social Survey (GSS), 394,000 spousal violence victims reported that children saw or heard this violence. This represented 33% of all victims of spousal violence.
- Overall, female victims of spousal violence in the five years prior to the 2004 survey were more likely to report that children saw or heard the violence (40%) than male victims of spousal violence (25%).
- Among all spousal violence relationships where the victim reported that children saw or heard violence during the five-year period prior to the survey, 40% reported that they feared for their life and 44% reported that they were physically injured.

#### Sources:

- Beattie, K. 2005. "Children witnessing family violence in the home" in *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2005*. K. AuCoin (ed.) Catalogue no. 85-224-XIE. Ottawa: Statistics Canada.
- Kong, R. 2006. "An overview of police-reported violence against children and youth" in *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2006*. L. Ogrodnik (ed.) Catalogue no. 85-224-XIE. Ottawa: Statistics Canada.

<sup>1</sup> Information on violence against children and youth in this fact sheet is based on data collected through the Incident-based Uniform Crime Reporting (UCR2) survey. These data reflect both physical and sexual assault offences that came to the attention of the police and which were substantiated by the police. In 2004, the UCR2 survey collected complete data from 120 police services across Canada. Of these, 119 provided reliable data on the relationship of the accused to the victim and represented 53% of the national volume of crime that year.

<sup>2</sup> Information on children witnessing family violence in the home is based on data from the 2004 General Social Survey on Victimization.

## ABORIGINAL PEOPLE AS VICTIMS OF CRIME

- According to self-reported information from the 2004 General Social Survey (GSS), Aboriginal people were three times more likely than non-Aboriginal people to experience a violent victimization such as an assault, sexual assault or robbery (319 versus 101 incidents per 1,000 population). This is consistent with findings from the 1999 GSS, the last time the victimization survey was conducted.
- Violent incidents were much more likely to be committed against younger Aboriginal people than they were against their older counterparts. Those aged 15 to 34 years were nearly two and a half times more likely to experience a violent victimization compared to those who were 35 years and older (461 incidents versus 192 incidents per 1,000 population).
- Violent incidents committed against Aboriginal people were more likely to be perpetrated by someone who was known to the victim (56%), such as a relative, friend, neighbour or acquaintance, compared to violent incidents committed against non-Aboriginal victims (41%). Aboriginal people were victimized by a stranger in 25% of all violent incidents, compared to 45% of incidents committed against non-Aboriginal victims.
- Consistent with what was found in 1999, 21% of Aboriginal people reported having experienced some form of physical or sexual violence by a spouse in the five years preceding the 2004 survey. This compares to 6% of non-Aboriginal people who experienced spousal violence over the same time period.
- Aboriginal people are much more likely to be victims of homicide than non-Aboriginal people. Between 1997 and 2000, the average homicide rate for Aboriginal people was 8.8 per 100,000 population, almost seven times higher than that for non-Aboriginal people (1.3 per 100,000 population).

## Victimization in Canada's Territories

- According to the 2004 GSS, residents of the territories were three times more likely than provincial residents to experience a violent victimization such as sexual assault, robbery or physical assault (315 versus 106 incidents per 1,000 population).
- Residents of the North experienced higher levels of spousal violence than their counterparts in the provinces. Approximately 12% of northern residents reported being the victim of some form of violence at the hands of a current and/or previous spouse or common-law partner in the five years preceding the survey. This compares to 7% of the population in the provinces.
- Residents of Nunavut were far more likely to have been victims of spousal violence (22%) than residents of the Northwest Territories (11%) and the Yukon Territory (9%).
- Similar to findings from the victimization survey, police-reported crime rates in the territories were substantially higher than rates in the rest of Canada. Specifically, in 2005, crime rates in the North were over four times higher than rates in the provinces (33,186 compared to 7,679 incidents per 100,000 population).
- In 2005, the Northwest Territories had the highest police-reported crime rate among the three territories at 41,245 incidents per 100,000 population. This rate was 1.3 times higher than the rate in Nunavut, 1.8 times higher than that in Yukon and nearly three times higher than that in Saskatchewan, the province with the highest provincial crime rate (14,320).

### Sources:

Brzozowski, J., Taylor-Butts, A. and Johnson, S. 2006. "Victimization and offending among the Aboriginal population in Canada" *Juristat*. Catalogue no. 85-002-XIE, Vol. 26, no. 3. Canadian Centre for Justice Statistics. Ottawa: Statistics Canada.

de Léséleuc, S. and Brzozowski, J. 2006 "Victimization and offending in Canada's Territories" *Canadian Centre for Justice Statistics Profile Series*. Catalogue no. 85F0033MIE. Canadian Centre for Justice Statistics. Ottawa: Statistics Canada.

### USE OF VICTIM IMPACT STATEMENTS AT SENTENCING AND PAROLE

A victim impact statement (VIS) is a written statement that describes the harm or loss suffered by the victim of an offence. The court considers the statement when the offender is sentenced, and the National Parole Board considers VIS at parole. Since amendments to the *Criminal Code* in 1999, victims have been able to read their statement to the court. At parole, the victim can rely on the victim impact statement from sentencing and/or provide another statement to the parole board. The victim impact statement is intended to give victims a voice in the criminal justice system; it allows victims to participate in the sentencing of the offender by explaining to the court and the offender, in their own words, how the crime has affected them.

Currently, data is not systematically collected on how often and how (e.g., written, oral) VIS are submitted at sentencing and at parole.

#### *At Sentencing*

Findings from studies involving surveys of judges conducted in Ontario in 2001 and in Manitoba, Alberta, and British Columbia in 2006 indicate that:

- Most judges perceive victim impact statements to contain information that is in general useful, as well as, relevant to sentencing.
- Victim impact statements (VIS) are submitted in only a small percentage of cases; an average 11% of cases have VIS.
- Many judges report an increase in the number of VIS submitted since the 1999 amendments to the *Criminal Code*, but not in the number of victims wishing to make an oral presentation of their VIS.
- Only rarely do victims elect to make an oral presentation of the impact statement.
- Approximately two fifths (42%) of judges find it difficult to know whether the victim has been apprised of their right to submit a VIS.
- 97% of judges in Manitoba, Alberta, and British Columbia and 84% in Ontario report that victims are seldom cross-examined on the contents of their victim impact statements.
- If the victim is present at sentencing judges will often (28% of respondents) or sometimes (35% of respondents) address him or her directly (2006 study only).
- Only one quarter (25%) of the respondents believed that most, almost all or all victims understand the role of the victim impact statement at sentencing (2006 study only).

In other research, focus groups with victims of crime across Canada found that victims

- Were provided with clear information about the VIS;
- Were given sufficient time and any help needed to complete their statements;
- Expressed few, if any, concerns about the privacy aspects of completing a VIS;
- Reported that their statements were rarely modified by anyone else, once submitted;
- Accepted the need for their statements to be provided to defence counsel and, by extension, to the accused;
- Supported victims being offered the opportunity to present their statements orally; and,
- Praised the provincial victim services they dealt with in preparing their statements.

#### *At Parole*

In July 2001, the National Parole Board (NPB) introduced measures in policy to allow victims to read prepared victim impact statements at its hearings.

- More than 4,000 victims have attended National Parole Board hearings since 1994.
- Since the introduction of the new measures in 2001, there have been 700 presentations of VIS by victims. Families of murder victims and victims of sexual offences are the most frequent presenters.

#### Sources:

Meredith, Colin and Chantal Paquette, ARC Applied Research Consultants, Summary Report on Victim Impact Statement Focus Groups, Department of Justice Canada: Ottawa, 2001.

National Parole Board

Roberts, Julian V. and Edgar, Allen, Victim Impact Statements at Sentencing: Perceptions of the Judiciary – Findings from a survey of Ontario Judges, Department of Justice Canada: Ottawa, 2001.

Roberts, Julian V. and Edgar, Allen, Victim Impact Statements at Sentencing: Judicial Experiences and Perceptions – A Survey of Three Jurisdictions, Department of Justice Canada: Ottawa, 2006.



## C'EST LE TEMPS D'ÉCOUTER

SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION  
AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS  
DU 22 AU 28 AVRIL 2007

### INTRODUCTION AUX FICHES D'INFORMATION

Les chiffres offrent une façon claire de raconter l'histoire des victimes d'actes criminels au Canada : effectivement, faits et statistiques reflètent l'attention qu'on porte à ces victimes et exposent des voix qui n'arrivent pas toujours à se faire entendre.

On peut utiliser les statistiques comme outil de sensibilisation pendant la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels et tout au long de l'année. Elles peuvent servir à informer les collectivités, à établir les besoins et à fonder une opinion. Les statistiques constituent un moyen efficace et concis de communiquer des renseignements : elles attirent l'attention des gens et mènent à une compréhension approfondie de la criminalité et des victimes au Canada.

Les données statistiques que nous vous transmettons proviennent d'un grand nombre de sources et contiennent des détails sur les déclarations des victimes, sur les conséquences des actes criminels sur les victimes, ainsi que sur la victimisation déclarée par la police au Canada. Ces statistiques renferment également des données sur les groupes particulièrement touchés par la criminalité dans la société.

Ces fiches d'information pourront vous être utiles pour :

- Appuyer vos discours, communiqués de presse, lettres au courrier des lecteurs et appels à l'action adressés à vos dirigeants locaux.

Vous pourrez les utiliser seules comme bilan (on peut aisément en faire des copies ou les télécopier), ou inclure certaines données dans vos exposés, lettres au courrier des lecteurs, messages d'intérêt public et communiqués de presse : ces statistiques présentent des renseignements exacts et à jour.

Pour en savoir davantage sur ces faits et statistiques, visitez les sites Web ci-dessous :

**Centre canadien de la statistique juridique**  
<http://www.statcan.ca>

**Ministère de la Justice du Canada**  
<http://www.justice.gc.ca/>

**Centre national d'information sur la violence dans la famille**  
<http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/>

**Sécurité publique Canada**  
<http://www.safecanada.ca/>

Le service de police, la bibliothèque, les journaux et les organisations desservant les victimes de votre région pourront peut-être aussi vous fournir des statistiques sur la criminalité et les victimes d'actes criminels dans votre collectivité.



## CRIMES DÉCLARÉS PAR LA POLICE AU CANADA EN 2005

- Le taux de criminalité a reculé de 5 % en 2005, surtout en raison de la baisse des crimes sans violence. Les crimes contre les biens ont chuté de 6 %, tandis que les autres infractions au *Code criminel* ont diminué de 5 %. Le taux de crimes de violence est demeuré inchangé, en dépit du plus grand nombre d'homicides et de tentatives d'homicide.
- En 2005, on a dénombré quelque 304 000 cas de violence, ce qui donne un taux semblable à celui qui a été constaté en 2004 (302 000).
- La stabilité de 2005 peut s'expliquer par la hausse des crimes les plus graves et moins fréquents, comme l'homicide et la tentative de meurtre, et la baisse correspondante (-2<sup>e</sup> la plus courante, c'est-à-dire les voies de fait simples (qui représentait près des deux tiers de tous les crimes de violence en 2004).
- Après avoir bondi de 13 % en 2004, le taux d'homicides a grimpé de nouveau en 2005 (+4 %). Les services de police ont déclaré au total 658 homicides en 2005, soit 34 de plus qu'en 2004. Le taux de 2,0 homicides pour 100 000 habitants a été le plus élevé depuis 1996; toutefois, ce taux a été inférieur de 25 % à celui de 20 ans plus tôt.
- On a compté près de 29 000 vols qualifiés en 2005. Le taux de vols qualifiés a été supérieur de 3 % à celui constaté en 2004; toutefois, il était d'environ 15 % inférieur au taux enregistré il y a 10 ans.
- La police a déclaré plus de 23 000 agressions sexuelles en 2005. Le taux d'agressions sexuelles, qui n'a pas varié en 2005, était de 25 % inférieur au taux enregistré il y a une décennie, ce qui se traduit par un taux de 74 incidents par 100 000 habitants.
- En 2005, la police a déclaré environ 1,2 million de crimes contre les biens, les vols de 5 000 \$ et moins représentant plus de la moitié de tous ces crimes. Le taux de crimes contre les biens a reculé pour une deuxième année consécutive, chutant de 6 %.
- En 2005, il y a eu à peu près 259 000 introductions par effraction, soit une diminution de 7 % par rapport à l'année précédente.
- En 2005, la police a déclaré plus de 160 000 vols de véhicules à moteur, soit une baisse de 7 % par rapport à l'année précédente.
- En 2005, on a dénombré environ 119 000 cas de délits de la route prévus au *Code criminel*, un nombre légèrement en baisse (-2 %) par rapport à 2004. La conduite avec facultés affaiblies était l'infraction la plus courante (64 %), suivie du défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (23 %) et de la conduite dangereuse ou de la conduite en période d'interdiction (13 %).
- En 2005, la police a déclaré quelque 76 000 incidents de conduite avec facultés affaiblies, c'est-à-dire 234 par 100 000 habitants, soit une baisse de 7 % par rapport à l'année précédente. Abstraction faite de la légère augmentation observée en 2001, le taux n'a pas cessé de diminuer depuis le sommet atteint en 1981. Cette tendance à la baisse pourrait tenir à l'évolution des attitudes, à l'adoption de nouvelles mesures législatives et aux changements apportés aux pratiques d'application de la loi.
- Sur les 76 000 cas de conduite avec facultés affaiblies déclarés en 2005, plus de 9 sur 10 ont été classés par la police comme des affaires de conduite (d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef) avec un taux d'alcoolémie supérieur à 80 mg. Ces affaires comprennent les cas où la police a décidé de suspendre immédiatement le permis de conduire de conducteurs dont le taux d'alcoolémie était légèrement supérieur à la limite permise, plutôt que de les inculper officiellement. Les autres affaires avaient trait au défaut de fournir un échantillon d'haleine ou de sang (4 %) ou à la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur causant la mort ou des blessures corporelles (1 %).
- En 2005, la police a déclaré plus de 92 000 incidents en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Pour une deuxième fois depuis les trois dernières années, le taux d'infractions relatives aux drogues a reculé, chutant de 6 % en 2005. En 2005, les infractions liées au cannabis constituaient près des deux tiers (65 %) des affaires de drogues.

## FICHES D'INFORMATION SUR LE CRIME ET LA VICTIMISATION

- Selon un sous-ensemble de 122 services de police représentant 71 % de la population du Canada en 2005, environ 24 % des victimes de crimes avec violence ont fait l'objet de violence familiale. Parmi toutes les victimes de violence familiale, 59 % ont été agressées par leur conjoint.
- En 2005, les femmes représentaient 84 % de toutes les victimes dans les affaires de violence conjugale signalées au sous-ensemble de services de police. Les jeunes femmes de 25 à 34 ans étaient davantage susceptibles d'être victimes de violence conjugale (571 par 100 000 habitants âgés de 15 ans et plus).
- L'infraction la plus souvent en cause dans les affaires de violence conjugale, tant pour les victimes de sexe féminin que celles de sexe masculin, était les voies de fait simples (60 % et 58 % respectivement).
- Environ 78 % des affaires de violence conjugale ont entraîné le dépôt d'accusations par la police. Les affaires dont la victime était une femme (80 %) étaient plus susceptibles d'aboutir à une accusation que celles dont la victime était un homme (69 %).

### Sources :

GANNON, M. « Statistiques de la criminalité au Canada, 2005 », *Juristat*, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 4, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique.

Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire (DUC 2), 2005.

## FACTEURS DE RISQUE ASSOCIÉS AUX CRIMES AVEC VIOLENCE

Des études révèlent que certains facteurs contribuent au risque d'être victimes de crimes avec violence, notamment de voies de fait, d'agressions sexuelles et de vols qualifiés. Les facteurs qui suivent ont été recensés dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2004. L'analyse porte sur chaque facteur individuellement. Toutefois, il existe probablement des liens entre les divers facteurs.

- Bien que les hommes et les femmes aient affiché des taux de victimisation avec violence comparables en 2004, les taux de voies de fait (91 pour 1 000) et de vols qualifiés (13 pour 1 000) contre les hommes étaient 1,5 fois plus élevés que les taux contre les femmes, tandis que le taux d'agressions sexuelles envers les femmes était cinq fois plus élevé que le taux contre les hommes (35 pour 1 000 femmes comparativement à 7 pour 1 000 hommes).
- Les jeunes personnes âgées entre 15 et 24 ans sont particulièrement susceptibles d'être victimes de crimes avec violence, notamment d'agressions sexuelles, de vols qualifiés et de voies de fait. En 2004, le taux de victimisation avec violence était de 226 par tranche de 1 000 personnes de ce groupe d'âge, ce qui est beaucoup plus élevé que le taux observé pour les autres groupes d'âge.
- Les célibataires ont un risque plus élevé d'être victimes de violence (203 incidents de violence pour 1 000 habitants). Les taux de victimisation avec violence étaient un peu plus faibles chez les conjoints de fait (131 pour 1 000 habitants). Néanmoins, ces taux étaient les plus bas chez les personnes mariées (52 incidents pour 1 000 habitants).
- Les résidents des régions urbaines sont victimes de violence relativement plus souvent que les habitants des régions rurales (112 incidents de victimisation comparativement à 84 pour 1 000 habitants).
- Les ménages dont le revenu est inférieur à 15 000 \$ ont déclaré des taux de victimisation avec violence plus élevés (156 incidents de victimisation pour 1 000 habitants) que ceux dont le revenu s'élève à 60 000 \$ ou plus (106 pour 1 000 habitants).
- Les Autochtones risquaient trois fois plus que les non-Autochtones d'être victimes d'un incident de violence (319 contre 101 pour 1 000 habitants).
- Les gais et lesbiennes étaient 2,5 fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les hétérosexuels (242 contre 99 pour 1 000 habitants).
- Les activités en soirée comme la fréquentation des bars et les visites chez des amis sont liées à d'autres caractéristiques du mode de vie, telles le revenu, l'état matrimonial et l'âge. En 2004, les personnes qui participaient à au moins 30 activités en soirée à tous les mois ont également affiché les plus forts taux de victimisation avec violence (174 pour 1 000 habitants). Ce taux était quatre fois plus élevé que celui enregistré pour les personnes participant à moins de 10 activités en soirée à tous les mois (44 incidents pour 1 000 habitants).

Source :

GANNON, M., et K. MIHOREAN. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002-XPJ au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 7, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 2005.

### RÉPERCUSSIONS ET CONSÉQUENCES DE LA VICTIMISATION CRIMINELLE

Les répercussions et les conséquences de la victimisation criminelle peuvent comprendre les blessures corporelles, les pertes financières et les dommages matériels, ainsi que les effets psychologiques et émotionnels consécutifs à la victimisation.

- Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, plus de deux millions d'incidents violents ont été commis au Canada contre des personnes de 15 ans et plus, et le quart d'entre eux a entraîné des blessures. Une proportion équivalente de voies de fait (31 %) et de vols qualifiés (30 %) a entraîné des blessures corporelles, alors que les agressions sexuelles étaient moins susceptibles de causer de telles blessures (7 %).
- Parmi les incidents violents ayant entraîné des blessures, 24 % impliquaient des blessures assez graves pour que la victime ait besoin de soins médicaux, tandis que, dans 20 % des incidents, la victime a eu besoin de repos au lit. De plus, bon nombre de ces incidents avec blessures ont fait en sorte que la victime n'était plus en mesure d'exercer ses activités quotidiennes (39 %).
- Le fait d'avoir été victime d'un crime de violence peut également entraîner des troubles du sommeil. L'ESG a montré que les victimes de violence (32 %) étaient environ deux fois plus susceptibles de déclarer avoir eu des troubles du sommeil au cours du mois précédant l'Enquête que les personnes n'ayant pas été victimes d'un acte criminel (17 %). De plus, une plus grande proportion de femmes (37 %) que d'hommes (28 %) ayant été victimes de violence ont déclaré avoir des troubles du sommeil.
- S'il est vrai que les incidents de violence n'entraînent pas tous des blessures corporelles, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre d'entre eux laissent des séquelles psychologiques. Les principaux sentiments suscités par les incidents de violence étaient la colère (32 %), le chagrin, la confusion ou la frustration (20 %) et la peur (18 %). Dans environ 1 cas sur 10, la victime a dit que l'expérience l'avait rendue plus prudente ou vigilante (9 %).
- Une autre conséquence possible de la victimisation est la diminution du sentiment de sécurité personnelle. Selon l'ESG, 37 % des victimes d'un incident violent ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules quand il fait noir, comparativement à 46 % des personnes n'ayant pas été victimes d'actes criminels.
- Selon l'ESG, un peu moins du tiers des victimes de violence (30 %) ont installé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité, comparativement à 10 % des personnes n'ayant pas été victimes de violence.
- Plus de huit sur dix des infractions contre la résidence ou contre les biens ont entraîné des pertes financières. La majeure partie des infractions ont entraîné des pertes de moins de 500 \$ (60 %), tandis que, dans 15 % des infractions contre la résidence et des infractions contre les biens, des pertes de plus de 1 000 \$ ont été déclarées.
- En plus des pertes directes, les infractions contre les biens et les infractions contre la résidence sont également coûteuses, compte tenu du temps perdu pour remplacer les biens endommagés ou volés ou pour attendre les agents d'assurance ou les fournisseurs de service. Plus de 6 sur 10 infractions contre les biens ou infractions contre la résidence ont entraîné une interruption des activités quotidiennes de la victime, et ce, pendant plus de six heures. Un pourcentage élevé de ces incidents non violents a entraîné pour la victime l'arrêt de ses activités normales pendant une journée (38 %), tandis que 18 % des incidents ont entraîné un arrêt des activités normales pendant deux jours (18 %) et 12 % des incidents pendant trois jours (12 %).
- Selon des données recueillies dans le cadre d'enquêtes de Statistique Canada, nous avons consacré, en 2002-2003, plus de 12 milliards de dollars, soit 399 \$ par Canadien, à l'administration des services de police, des tribunaux, de l'aide juridique, des services de poursuites et des services correctionnels pour adultes au Canada. Les services de police ont obtenu la plus grande part (61 %), suivis par les services correctionnels pour adultes (22 %), les tribunaux (9 %), l'aide juridique (5 %) et les poursuites criminelles (3 %).
- Selon une étude canadienne réalisée en 2004, les chercheurs ont estimé que le coût de la douleur et de la souffrance éprouvée par les victimes d'actes criminels se chiffrait à près de 36 milliards de dollars. Les chercheurs se sont servis des données déclarées par la police ou par les victimes pour déterminer l'incidence de la victimisation sur le plan physique et émotionnel. (Leung, 2004).

#### Incidences émotionnelles de la violence conjugale :

- Les victimes de violence conjugale ont signalé le plus fréquemment être bouleversées, confuses ou frustrées à cause de la violence (37 % des femmes et 28 % des hommes), ou ressentir de la colère (37 % des femmes et 25 % des hommes). Les femmes avaient aussi beaucoup plus de probabilités que les hommes de dire qu'elles étaient généralement craintives en raison de la violence subie (30 % contre 5 %), qu'elles étaient blessées ou déçues (25 % contre 12 %), ou qu'elles étaient déprimées ou souffraient d'accès d'anxiété (21 % contre 9 %). Les femmes étaient aussi davantage portées à être plus prudentes ou attentives, à avoir des troubles du sommeil, à éprouver de la honte, à se sentir coupables, à craindre pour la sécurité de leurs enfants, à surtout compter sur elles-mêmes et à avoir de la difficulté à communiquer avec des membres du sexe opposé.

#### Sources :

Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

KONG, R. et al. « Indicateurs de justice pénale 2005 », produit n° 85-227-XIF au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa.

LEUNG, Ambrose. 2004, « Le coût de la douleur et de la souffrance résultant des actes criminels au Canada », Division de la recherche et de la statistique – Série sur les méthodologies, Ministère de la Justice Canada.

### LES ÂNÉS EN TANT QUE VICTIMES D'ACTES CRIMINELS AU CANADA

- Selon les renseignements fournis par les répondants dans l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2004, un aîné sur 10 âgés de 65 ans et plus a vécu au moins un cas de victimisation dans les 12 mois qui ont précédé l'enquête. Ce chiffre est le même qu'en 1999, et il est trois fois plus bas que le niveau de 31 % pour les Canadiens de moins de 65 ans.
- Les aînés sont beaucoup moins susceptibles que les groupes plus jeunes d'être victimes d'un crime de violence comme des voies de fait, une agression sexuelle ou un vol qualifié. En 2004, on a compté environ 12 incidents violents par tranche de 1 000 aînés, taux presque quatre fois plus faible que celui enregistré pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (45 pour 1 000) et presque vingt fois plus faible que pour le groupe le plus jeune, soit celui des 15 à 24 ans (226 pour 1 000). Ces conclusions sont conformes aux résultats de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 1999.
- Parmi les différents types de crimes de violence déclarés à la police en 2004, les voies de fait simples ont constitué l'infraction la plus courante commise contre des victimes aînées et non aînées; toutefois, le taux relatif aux aînés a été neuf fois plus faible (51 incidents par rapport à 476 pour 100 000). De la même manière, les taux pour les voies de fait graves ont été neuf fois plus faibles (17 par rapport à 153), et les taux des vols qualifiés ont été 3,5 fois plus faibles pour les aînés par rapport aux non-aînés (28 par rapport à 97 pour 100 000).
- Chez les aînés, les hommes sont davantage susceptibles d'être victimes de crimes de violence que les femmes. En 2004, les taux globaux des crimes avec violence déclarés à la police ont été 1,5 fois plus élevés pour les hommes que pour les femmes (188 contre 121 pour 100 000). L'agression sexuelle a été la seule infraction qui ait eu un taux plus élevé pour les femmes que pour les hommes âgés (5 contre moins de 1 pour 100 000).
- Les aînés sont plus enclins que leurs cadets à déclarer leurs cas de victimisation à la police. Par exemple, selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation, environ la moitié (51 %) de tous les incidents violents commis contre des aînés en 2004 ont été déclarés à la police, comparativement à 24 % des incidents violents contre le groupe le plus jeune (15 à 24 ans).
- Bien que les aînés puissent être perçus comme étant plus frêles et vulnérables que leurs cadets, ceux qui sont victimes de crimes avec violence n'ont pas de plus grandes probabilités que les autres de subir des blessures. Selon les données sur la victimisation autodéclarée, plus des deux tiers (68 %) des incidents violents dont ont été victimes des aînés n'ont donné lieu à aucune lésion corporelle, chiffre comparable à la proportion des incidents visant des victimes de moins de 65 ans.
- Les aînés sont moins susceptibles que leurs cadets de subir de la violence infligée par leur conjoint. Moins de 1 % de l'ensemble des aînés vivant avec un conjoint ou ayant déjà eu un conjoint ont déclaré avoir subi une forme de violence de la part d'un partenaire au cours des 12 mois qui ont précédé l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2004, comparativement à 2 % des personnes âgées de moins de 65 ans.
- Environ 8 % des aînés vivant avec un conjoint ou ayant déjà eu un conjoint ont déclaré avoir subi de la violence psychologique ou une exploitation financière au cours des 5 années qui ont précédé l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2004, comparativement à 13 % des personnes du groupe un peu plus jeune (55 à 64 ans) et à 31 % des personnes du groupe le plus jeune (15 à 24 ans).
- Selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2004, le sentiment de sécurité personnelle des aînés s'est amélioré au cours des cinq dernières années, 92 % des personnes âgées s'étant déclarées satisfaites de leur niveau général de sécurité personnelle face à la criminalité, comparativement à 89 % en 1999. Cette augmentation a resserré l'écart, au Canada, entre les aînés et les plus jeunes, de sorte que les niveaux de sécurité sont assez semblables entre les aînés et les non-aînés (92 % comparativement à 94 %).

- Les niveaux de crainte ne différaient que légèrement entre les aînés et les non-aînés lorsqu'ils s'adonnent à certaines activités en soirée. Par exemple, 17 % des aînés se sont dits inquiets lorsqu'ils sont seuls à la maison le soir, comparativement à 20 % des non-aînés, et 21 % des aînés ont dit se sentir un peu ou très inquiets de marcher seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit, comparativement à 15 % des non-aînés.
- Bien qu'il n'existe pas de données statistiques nationales sur l'ampleur de la fraude par téléphone subie par les Canadiens, il a été reconnu qu'à la différence d'autres types de crimes, les aînés sont particulièrement vulnérables à la fraude par télémarketing. Selon PhoneBusters, le centre d'appel antifraude du Canada, entre 1996 et 2003, 84 % des pertes monétaires totales dans des prix et des loteries de télémarketing ont été subies par des victimes de plus de 60 ans.
- Parmi les raisons citées pour expliquer le risque élevé de fraude par télémarketing pour les aînés, citons le fait que bon nombre d'aînés ont beaucoup d'économies et de biens, que les télévendeurs supposent qu'ils sont plus confiants et plus polis à l'égard d'étrangers et que les personnes âgées sont souvent seules à la maison, tout en ayant peu ou pas de contacts avec les membres de leur famille.

Sources :

Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 2004.

<sup>1</sup> Les répondants de l'Enquête sociale générale ont été priés de déclarer leurs antécédents culturels ou raciaux. Les critères énoncés dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ont permis de déterminer si les répondants appartenaient à un groupe de minorités visibles. La *Loi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles comprend les groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatiques, Noirs, Arabes/Asiatiques occidentaux, Philippins, Asiatiques du Sud-Est, Latino-Américains, Japonais, Coréens ou originaires des îles du Pacifique.

<sup>2</sup> Il est reconnu que les minorités diffèrent quant à leur culture, leur langue et leur statut juridique, ainsi que par les différentes régions géographiques dans lesquelles elles vivent. Toutefois, en raison des limites imposées par la taille de l'échantillon, les minorités visibles sont considérées comme un seul groupe dans l'analyse que présente cette fiche d'information.

<sup>3</sup> Dans l'Enquête sociale générale, on a demandé aux répondants s'ils croyaient que les incidents de victimisation dont ils avaient été victimes constituaient aussi un crime motivé par la haine. Ces crimes comprennent des incidents qui ont été provoqués en raison de la haine du sexe, de l'ethnie, de la race, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du handicap, de la culture ou de la langue d'une personne.

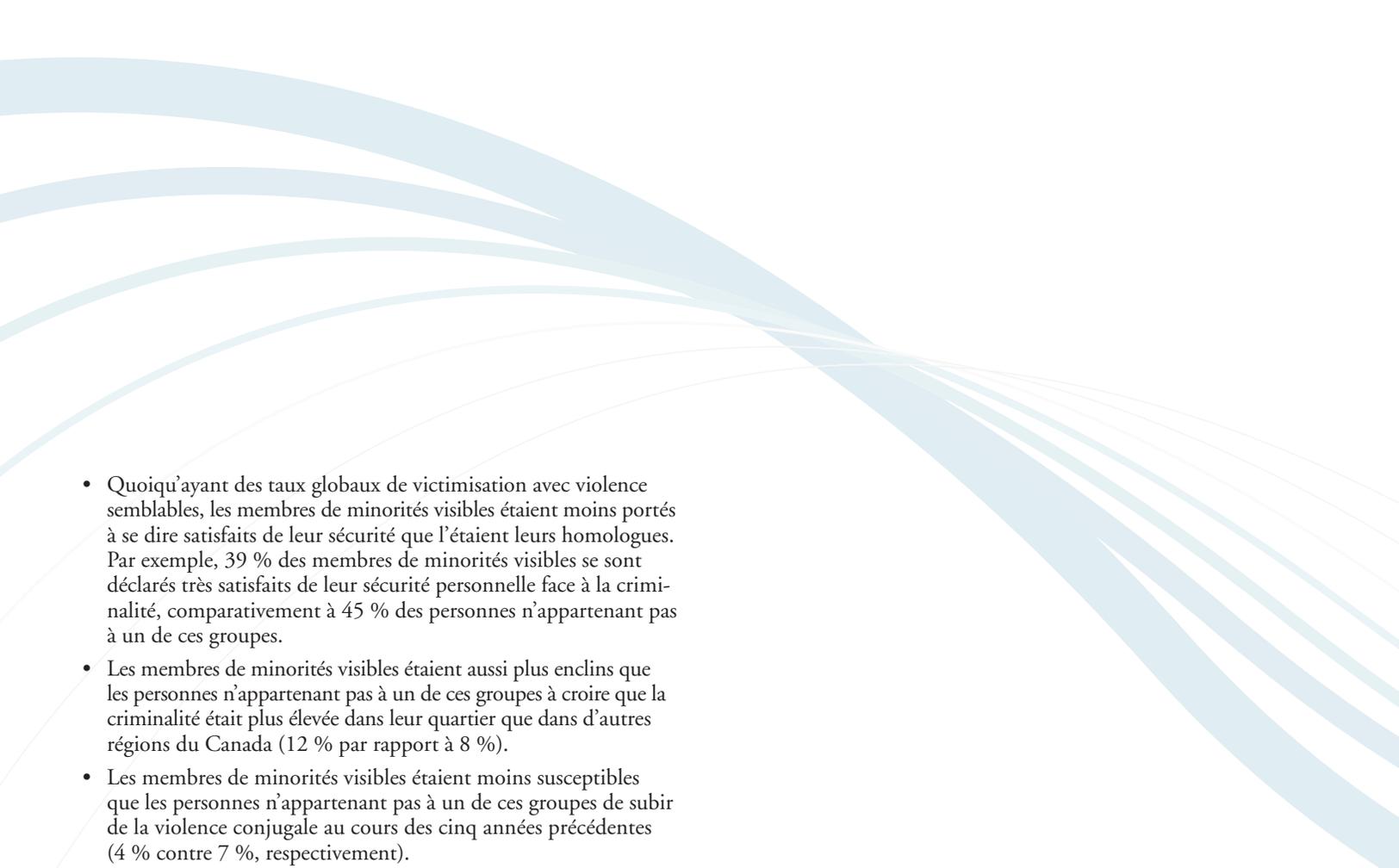
<sup>4</sup> Les estimations pour les autres motifs énumérés étaient trop incertaines pour être publiées.

### LES MINORITÉS VISIBLES<sup>1,2</sup> EN TANT QUE VICTIMES D'ACTES CRIMINELS AU CANADA

- Selon les résultats de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2004, 29 % des membres de minorités visibles ont vécu au moins un incident de victimisation au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Ce chiffre est semblable à celui des personnes n'appartenant pas à un de ces groupes (28 %) et il correspond à celui de 1999, lors du dernier cycle de l'enquête.
- Les membres de minorités visibles étaient tout aussi susceptibles que les personnes n'appartenant pas à un de ces groupes d'être victimes d'un crime de violence, comme des voies de fait, une agression sexuelle ou un vol qualifié (98 incidents contre 107 pour 1 000 habitants).
- Il n'a pas eu d'écart important au plan statistique entre les hommes des minorités visibles et les hommes n'appartenant pas à un de ces groupes en ce qui concerne les taux de victimisation avec violence en général ou les taux par type d'infraction avec violence. Les taux globaux de victimisation avec violence contre les femmes des minorités visibles et contre les femmes n'appartenant pas à un de ces groupes étaient semblables; toutefois, le taux d'agressions physiques contre les femmes des minorités visibles était beaucoup plus faible que celui contre les femmes n'appartenant pas à un de ces groupes (36 par rapport à 61 pour 1 000 habitants).
- En 2004, le type de victimisation avec violence survenu le plus fréquemment contre des membres de minorités visibles était les voies de fait (60 incidents pour 1 000 habitants), suivie de l'agression sexuelle (26 pour 1 000). Ces taux sont comparables à ceux des personnes n'appartenant pas à un de ces groupes.
- Si l'on examine les différents groupes d'âge, sans égard au statut de membre de minorités visibles, les groupes des plus jeunes ont affiché les plus hauts taux de victimisation avec violence. Les taux par groupe d'âge pour les membres de minorités visibles sont les suivants :
  - 210 (incidents pour 1 000 habitants) pour les membres âgés de 15 à 24 ans
  - 101 pour les membres âgés de 25 à 34 ans
  - 59 pour les membres âgés de 35 à 44 ans
  - 34 pour les membres âgés de 45 ans et plus
- Une tendance semblable a été observée en ce qui concerne les victimes n'appartenant pas à une minorité visible. Par exemple, les membres âgés de 15 à 24 ans affichaient un taux de victimisation avec violence cinq fois plus élevé que ceux âgés de 45 et plus (223 pour 1 000 contre 42 pour 1 000).
- Le tiers (33 %) de tous les incidents violents contre des membres de minorités visibles ont été portés à l'attention de la police. Cette proportion est la même que celle concernant les incidents contre des personnes n'appartenant pas à un de ces groupes.
- Les incidents violents visant des membres de minorités visibles étaient moins susceptibles d'entraîner des blessures que ceux visant des personnes n'appartenant pas à un de ces groupes. Environ 16 % des incidents visant des membres de minorités visibles ont entraîné des blessures, par rapport à 26 % de ceux visant des personnes n'appartenant pas à un de ces groupes.
- Les membres de minorités visibles étaient plus enclins que les personnes n'appartenant pas à un de ces groupes à croire que l'incident dont ils ont été victime constituait un crime motivé par la haine<sup>3</sup> (7 % contre 2 %). Les victimes qui sont membres de minorités visibles étaient aussi plus portées que les personnes n'appartenant pas à un de ces groupes à déclarer que l'incident était motivé par la haine de leur race ou de leur ethnie (7 % contre 2 %)<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Les renseignements sur la violence commise envers les enfants et les jeunes utilisés dans la présente fiche d'information sont fondés sur les données recueillies grâce au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2). Ces données portent sur les affaires de voies de fait et d'agression sexuelle qui sont venues à l'attention de la police et qui ont été corroborées par celle-ci. En 2004, le Programme DUC 2 a servi à recueillir des données exhaustives auprès de 120 services de police dans l'ensemble du Canada. Sur ce nombre, 119 ont fourni des données fiables sur le lien entre l'auteur présumé et la victime, ces services de police ayant enregistré 53 % du taux national de criminalité cette année-là.

<sup>2</sup> Les renseignements sur les enfants témoins de violence familiale à la maison sont fondés sur les données provenant de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2004.

- 
- Quoiqu'ayant des taux globaux de victimisation avec violence semblables, les membres de minorités visibles étaient moins portés à se dire satisfaits de leur sécurité que l'étaient leurs homologues. Par exemple, 39 % des membres de minorités visibles se sont déclarés très satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité, comparativement à 45 % des personnes n'appartenant pas à un de ces groupes.
  - Les membres de minorités visibles étaient aussi plus enclins que les personnes n'appartenant pas à un de ces groupes à croire que la criminalité était plus élevée dans leur quartier que dans d'autres régions du Canada (12 % par rapport à 8 %).
  - Les membres de minorités visibles étaient moins susceptibles que les personnes n'appartenant pas à un de ces groupes de subir de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes (4 % contre 7 %, respectivement).

Source :

Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

### LES ENFANTS ET LES JEUNES VICTIMES DE CRIMES AVEC VIOLENCE<sup>1,2</sup>

- Selon un sous-ensemble de 119 services de police, qui ont déclaré 53 % du total national de crimes en 2004, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans sont, globalement, plus à risque que les adultes d'être victimes de voies de fait et d'agression sexuelle. Pour chaque tranche de 100 000 enfants et jeunes habitant dans les régions desservies par les services de police qui ont déclaré des données au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) en 2004, 775 ont été agressés soit physiquement ou sexuellement. Le taux correspondant pour les adultes s'élevait à 631.
- Même si les taux pour les enfants et les jeunes étaient plus élevés à la fois pour les voies de fait et pour l'agression sexuelle, l'écart des taux était beaucoup plus marquée pour l'agression sexuelle (200 pour 100 000 enfants et jeunes contre 34 pour 100 000 adultes).
- En 2004, parmi les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, les filles sont les plus à risque d'agression sexuelle, alors que les garçons sont plus souvent agressés physiquement. Les filles étaient quatre fois plus susceptibles que les garçons d'être agressées sexuellement (327 contre 79 pour 100 000 habitants). Le taux de voies de fait contre les garçons était de 50 % supérieur au taux de ces crimes commis contre les filles (696 contre 447 pour 100 000).
- Selon le sous-ensemble de 119 services de police, le risque de voies de fait et d'agression sexuelle chez les enfants s'accroît avec l'âge. En 2004, pour chaque tranche de 100 000 tout-petits de moins de 3 ans, la police a dénombré 126 victimes de voies de fait et d'agression sexuelle. Les taux s'élevaient à 419 pour 100 000 enfants de 3 à 11 ans et à 1 504 pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans. Cette tendance n'est pas étonnante car, à mesure qu'ils grandissent, les enfants sont de plus en plus exposés à d'autres personnes, et ils acquièrent plus d'indépendance, ce qui accroît leur risque de victimisation.
- Dans l'ensemble, les données de la police laissent entendre que les enfants sont plus susceptibles d'être agressés physiquement ou sexuellement par quelqu'un qu'ils connaissent que par un étranger. Pour chaque tranche de 100 000 enfants et jeunes, 376 ont été agressés par une personne connue autre qu'un membre de la famille, 196 par un membre de la famille et 120 par un étranger.
- Les données du Programme DUC 2 indiquent également que les filles sont plus à risque de violence familiale que les garçons. En 2004, pour chaque tranche de 100 000 filles habitant dans les régions desservies par les 119 services de police qui ont participé au Programme DUC 2, 242 ont été agressées physiquement ou sexuellement par un membre de la famille, comparativement à un taux de 152 pour les garçons. Cette différence tenait au fait que le taux d'agressions sexuelles envers les filles par des membres de la famille était près de quatre fois supérieur au taux pour les garçons (110 contre 29 pour 100 000).
- L'observation de la violence est une autre forme de victimisation que connaissent les enfants et les jeunes. Selon l'Enquête sociale générale de 2004, 394 000 victimes de violence conjugale, c'est-à-dire le tiers (33 %) de toutes les victimes de violence conjugale, ont dit que des enfants avaient vu ou entendu cette violence.
- Dans l'ensemble, les femmes victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête étaient plus susceptibles (40 %) que les victimes masculines de violence conjugale (25 %) de signaler que les enfants avaient vu ou entendu cette violence.
- De tous les cas de relations conjugales violentes pour lesquels la victime a signalé que des enfants avaient vu ou entendu des actes de violence pendant la période de cinq ans précédant l'enquête, 40 % ont signalé avoir craint pour leur vie et 44 % ont dit avoir été blessées physiquement.

#### Sources :

BEATTIE, K. 2005, « Enfants témoins de violence familiale à la maison », *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005*, sous la direction de K. AuCoin, produit n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

KONG, R. 2006, « Aperçu des affaires de violence à l'endroit des enfants et des jeunes qui ont été signalés à la police », *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2006*, sous la direction de L. Ogrodnik, produit n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

## LES AUTOCHTONES EN TANT QUE VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

- Selon les renseignements fournis par les Autochtones dans l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, ces derniers étaient trois fois plus susceptibles que les non-Autochtones d'être victimes d'un crime de violence comme des voies de fait, une agression sexuelle ou un vol qualifié (319 incidents contre 101 pour 1 000 habitants). Ce résultat correspond à celui constaté en 1999, lors du dernier cycle de l'ESG sur la victimisation.
- Les incidents de violence étaient beaucoup plus susceptibles d'être commis contre les plus jeunes Autochtones que contre leurs homologues plus âgés. Les jeunes Autochtones de 15 à 34 ans étaient près de 2,5 fois plus susceptibles d'être victimes de violence que ceux qui avaient 35 ans et plus (461 incidents contre 192 pour 1 000 habitants).
- Les incidents de violence contre des Autochtones étaient relativement plus souvent perpétrés par une personne connue de la victime (56 %), comme une personne apparentée, un ami, un voisin ou une connaissance, que les incidents de violence commis contre une personne non autochtone (41 %). L'auteur était un étranger dans 25 % des incidents de violence contre des Autochtones, et dans 45 % des incidents à l'endroit de victimes non autochtones.
- Tout comme on l'avait observé en 1999, 21 % des Autochtones ont indiqué avoir été agressés physiquement ou sexuellement par un conjoint durant les cinq années ayant précédé l'enquête de 2004. La proportion correspondante pour les personnes non autochtones ayant subi des actes de violence conjugale pendant la même période s'élevait à 6 %.
- Les Autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes d'un homicide que les personnes non autochtones. Entre 1997 et 2000, le taux moyen de victimes d'homicide chez les Autochtones se situait à 8,8 pour 100 000 habitants, un taux presque sept fois plus élevé que celui concernant les personnes non autochtones (1,3 pour 100 000 habitants).
- Les résidents du Nord affichent des taux plus élevés de violence conjugale que leurs homologues dans les provinces. Environ 12 % des résidents du Nord ont déclaré avoir été victimes d'une forme quelconque de violence aux mains de leur conjoint de droit ou de fait, actuel ou antérieur, au cours des cinq années précédant l'enquête, comparativement à 7 % de la population provinciale.
- Les résidents du Nunavut étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale (22 %) que les résidents des Territoires du Nord-Ouest (11 %) et du Yukon (9 %).
- À l'instar des résultats de l'enquête sur la victimisation, les taux de crimes déclarés par la police dans le Nord étaient beaucoup plus élevés que les taux pour le reste du Canada. Plus précisément, en 2005, les taux de criminalité dans le Nord étaient plus de quatre fois ce qu'ils étaient dans les provinces (33 186 cas pour 100 000 habitants contre 7 679).
- En 2005, les Territoires du Nord-Ouest ont affiché le taux de criminalité déclarée par la police le plus élevé des trois territoires, soit 41 245 cas pour 100 000 habitants. Ce taux était de 1,3 fois supérieur au taux du Nunavut, de 1,8 fois plus élevé que le taux du Yukon et près de 3 fois supérieur au taux de la Saskatchewan, la province qui a enregistré le taux de criminalité provincial le plus élevé (14 320).

### Sources :

- BRZOWSKI, J., A. TAYLOR-BUTTS et S. JOHNSON. « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 3, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 2006.
- DE LÉSÉLEUC, S., et J. BRZOWSKI. « La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada », *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 2006.

## Victimisation dans les territoires du Canada

- Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, les résidents des territoires étaient trois fois plus susceptibles que les résidents des provinces d'être victimes d'actes de violence tels qu'une agression sexuelle, un vol qualifié et des voies de fait (315 contre 106 incidents pour 1 000 habitants).

### UTILISATION DE LA DÉCLARATION DES VICTIMES LORS DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE ET DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Une déclaration de la victime (DV) est une déclaration écrite qui décrit le préjudice ou le dommage subi par la victime d'une infraction. Le tribunal tient compte de la déclaration lorsque la peine est prononcée, tandis que la Commission nationale des libérations conditionnelles en tient compte à l'audience de libération conditionnelle. Depuis les modifications apportées au *Code criminel* en 1999, les victimes peuvent présenter oralement leur déclaration au tribunal. À l'audience de libération conditionnelle, la victime peut se fonder sur la déclaration qu'elle a faite au moment de la détermination de la peine ou fournir une nouvelle déclaration à la Commission nationale des libérations conditionnelles. La déclaration de la victime vise à donner à la victime l'occasion de se faire entendre dans le système de justice pénale; elle lui permet de participer à la détermination de la peine du délinquant en disant au tribunal et au délinquant, en ses propres mots, l'effet que l'acte criminel a eu sur elle.

À l'heure actuelle, aucune donnée n'est systématiquement recueillie sur la fréquence (p.ex., écrite ou orale) avec laquelle la déclaration de la victime est présentée au moment de la détermination de la peine et à l'audience de libération conditionnelle, et sur la manière dont cela a lieu.

#### *Au moment de la détermination de la peine*

Les résultats obtenus de certaines études, notamment de sondages menés auprès de juges de l'Ontario en 2001 et de juges du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique en 2006 laissent entendre que :

- la plupart des juges sont d'avis que les déclarations de la victime contiennent des renseignements généralement utiles et pertinents pour la détermination de la peine;
- la déclaration de la victime n'est présentée que dans un faible pourcentage de procès (en moyenne, une déclaration était faite par la victime dans 11 % des procès);
- de nombreux juges indiquent que le nombre de déclarations de la victime a augmenté depuis les modifications apportées au *Code criminel* en 1999, mais non le nombre de victimes désirant présenter oralement leur déclaration;
- ce n'est que rarement que les victimes choisissent de présenter oralement leur déclaration;
- près des deux cinquièmes (42 %) des juges trouvent difficile de savoir si la victime a été mise au courant de son droit de faire une déclaration;
- selon les rapports de 97 % des juges du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et de 84 % des juges de l'Ontario, les victimes sont rarement contre-interrogées sur le contenu de leur déclaration;
- si la victime est présente lors de la détermination de la peine, les juges s'adressent souvent (28 % de tous les répondants) ou quelques fois (35 % de tous les répondants) à elle directement (pour l'étude de 2006 seulement);
- seulement le quart (25 %) des répondants estimaient que la plupart, la presque totalité ou la totalité des victimes comprennent l'importance de la déclaration de la victime au moment de la détermination de la peine (pour l'étude de 2006 seulement).

Dans le cadre d'une autre étude, les groupes de discussion avec des victimes d'actes criminels de l'ensemble du Canada ont conclu que les victimes

- avaient reçu des renseignements précis sur la DV;
- avaient bénéficié de suffisamment de temps et de toute l'aide nécessaire afin de remplir leur déclaration;
- avaient exprimé peu ou pas d'inquiétude sur les aspects concernant la protection de la vie privée liés au fait de remplir une DV;
- signalaient que leur déclaration avait rarement été modifiée par quelqu'un d'autre après avoir été soumise;
- reconnaissaient que leur déclaration devait être fournie à l'avocat de la défense et, par extension, à l'accusé;
- appuyaient le fait qu'elles aient la possibilité de présenter leur déclaration de vive voix;
- louangeaient avec effusion les services provinciaux d'aide aux victimes auxquels elles avaient eu affaire pour préparer leur déclaration.

## À l'audience des libérations conditionnelles

En juillet 2001, la Commission nationale des libérations conditionnelles a adopté des mesures dans sa politique pour permettre aux victimes de lire à voix haute leur déclaration aux audiences de la Commission.

- Plus de 4 000 victimes ont pris part aux audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles depuis 1994.
- Depuis l'adoption de nouvelles mesures en 2001, 700 victimes ont présenté une déclaration. Les familles des victimes de meurtre et des victimes d'une infraction de nature sexuelle sont celles qui présentent le plus fréquemment une déclaration.

### Sources :

MEREDITH, Colin et PAQUETTE, Chantal. *ARC Applied Research Consultants, Rapport sommaire concernant les groupes de discussion sur la déclaration de la victime*. Ministère de la Justice du Canada, Ottawa, 2001.

Commission nationale des libérations conditionnelles.

ROBERTS, Julian V. et Allen, EDGAR. *Victim Impact Statements at Sentencing: Perceptions of the Judiciary : Findings from a survey of Ontario Judges*. Ministère de la Justice du Canada, Ottawa, 2001.

ROBERTS, Julian V. et Allen, EDGAR. *Les déclarations de victime lors de la détermination de la peine : Expériences et perceptions des juges – Sondage réalisé dans trois administrations*. Ministère de la Justice du Canada, Ottawa, 2006.